

# SAINT-CHRISTOPHE DE DOUBLE



*Les Echos du Bourg*

Décembre 2002



# SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE LES ECHOS DU BOURG

Numéro 9

décembre 2002

L'an 2002 s'achève ...

Vive l'an 2003 ...

J'ai le plaisir une nouvelle fois de vous souhaiter, au nom des membres du Conseil Municipal, une bonne et heureuse année. Que 2003 soit pour vous source d'entraide, de réconfort, de joies et de bonheur. Je remercie tous ceux qui contribuent par leur action à faire vivre notre commune.

L'année qui vient de s'achever a été marquée par la réouverture de l'épicerie, commerce qui redonne vie au centre-bourg. Je formule des vœux de réussite pour ces jeunes commerçants qui nous apportent un service de proximité répondant au fur et à mesure à nos besoins.

La vente de tous les terrains du lotissement est une étape importante vers une dynamique de rajeunissement de la population. Les maisons commencent à s'aligner sur cet espace dénommé Les Vallons de Saint Christophe..

Bienvenue à tous ceux qui ont fait le choix de s'installer chez nous.

La garderie scolaire instaurée fonctionne dans de bonnes conditions et permet d'accueillir les enfants à partir de 8 heures 00 et le soir jusqu'à 18 heures 30.

Le transport des personnes âgées de plus de 70 ans a pu être maintenu, adapté à une situation transitoire en vue de l'obtention de meilleures conditions.

La voirie continue à s'améliorer et la réfection des voies communales 10 vers le Trey et 208 du Fougereau au Pinier des Rochons en est la preuve.

Au cours de l'année 2003, des travaux d'aménagement et de restructuration sont prévus.

- Actuellement, l'atelier municipal peut abriter tout le matériel qui vient de se doter d'une remorque tribenne. Son équipement intérieur va se poursuivre et nous pouvons constater le dégagement des abords ainsi que l'amorce d'une belle plate-forme.

- La réhabilitation de l'ancien presbytère en deux logements locatifs va se réaliser.

- La carte communale et le schéma directeur d'assainissement sont en cours d'élaboration. Une enquête publique commune vous soumettra les projets.

- Le dossier concernant la restauration de l'église fait l'objet d'une étude bien avancée et l'amélioration des structures du Centre Nautique fait partie de nos préoccupations.

Des projets, des réalisations, du travail en perspective et l'entretien de l'existant qu'il faut assurer.

Rassurez-vous, nous ne manquons pas d'idées mais il faut que le financement puisse suivre ! Nous serons vigilants...

Douze naissances en 2002, de nouveaux habitants, autant de signes prometteurs pour l'avenir.

Bonne santé à tous  
Joyeuses fêtes  
et Meilleurs Vœux !

Renée HURTAU, Maire

## DANS CE NUMERO :

- 1 Les vœux du maire
- 2 Au conseil municipal
- 8 Ecole primaire
- 9 Etat civil & Vie paroissiale
- 10 Distinctions - Contrat d'Initiative Locale
- 11 Vie agricole
- 12 Comité d'Organisation des Loisirs
- 13 Associations communales
- 16 Au fil de notre histoire



**SEANCE DU 22 JANVIER 2002**

**LES VALLONS DE ST CHRISTOPHE :** Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la vente à Monsieur et Madame LESAGE Guy du lot n° 4, d'une contenance de 1 725 M2 au prix de 5,64 euros le M2, soit un prix global de 9 730,06 EUR (63 825 F.).

**ROUTE DEPARTEMENTALE N° 21 :** Conscient de la nécessaire mise en sécurité des usagers de la circulation routière, le Conseil donne avis favorable sur l'opportunité de réaliser des travaux de calibrage, d'élargissement et de renforcement de la RD 21 du lieu dit Bois Pertuis au carrefour de la Croix d'Alexandre. Une enquête d'utilité publique sera lancée courant 2003 car la réalisation du projet nécessite des acquisitions foncières sur l'ensemble du tracé de la RD21.

**NATURA 2000 - PROJET DE PERIMETRE DU SITE « VALLEES DE LA DOUBLE » :** Considérant la demande d'avis formulée par la Préfecture de la Dordogne en date du 20 décembre 2001 relative à l'inventaire « Natura 2000 » sur la protection des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, le Conseil Municipal refuse dans l'état actuel de la procédure tout classement tant que les conséquences n'auront pas été clairement annoncées.

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :** La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les obligations faites aux communes de délimiter après enquête publique les zones d'assainissement collectif. Le schéma directeur d'assainissement a pour but de proposer au maître d'ouvrage les solutions techniques les mieux adaptées à la collecte, au traitement et au rejet dans le milieu naturel des eaux usées d'origine domestique. Il devra également recenser les eaux usées liées aux activités agricoles, artisanales ou industrielles. La réalisation de cette étude d'assainissement est confiée au Cabinet HYDROLOG, sous le pilotage de la DDAF.

**ECOLE PRIMAIRE :** Les travaux bientôt terminés à la cantine vont permettre la mise en place d'une garderie périscolaire demandée par les parents d'élèves.

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE :** Deux logements locatifs seront réalisés dans cette bâtisse. Après réception du diagnostic thermique, le principe du choix d'un chauffage électrique est maintenu, en renforçant l'isolation comme préconisé pour l'obtention du label PROMOTELEC.

**EMPLOI SAISONNIER :** M. Daniel GAUTRIAS sera recruté en tant que surveillant de baignade pour l'été.

**SEANCE DU 26 FEVRIER 2002**

**TRANSPORTS SCOLAIRES :** Une augmentation du tarif des transports scolaires de 1.61 % est autorisée à effet du 1<sup>er</sup>/09/01, ce qui fixe le prix du tarif journalier à : 1 102.70 F. T.T.C. (soit 168.12 €). Un avenant sera signé à la convention d'exécution en date du 8 septembre 1995 passée avec AQUITAINE CARS.

**SIVU du CHENIL :** Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupe 53 communes de l'arrondissement. Sa vocation étant d'accueillir le plus grand nombre possible, le conseil accepte les demandes d'adhésion formulées par les communes de LES ARTIGUES DE LUSSAC, LALANDE DE FRONSAC, LAPOUYADE, LUGASSON, ST-GENES DE CASTILLON, ST-PEY D'ARMENS et ST-PHILIPPE D'AIGUILHE.

**DIAGNOSTIC DE L'EGLISE :** L'état de l'église nécessite des travaux d'entretien importants. Aussi, il est décidé de faire établir un rapport diagnostic sanitaire de ce bâtiment et de demander un constat des travaux nécessaires ainsi que leur estimation chiffrée. Le cabinet d'architecture AUTIER-DUFON est retenu pour la mission de diagnostic pré-citée.

**SNACK LE PETIT DOUBLEAUD :** Le Conseil à la majorité des membres présents, par 9 voix pour, et 2 abstentions retient la candidature de Monsieur Laurent TERRIEN, en vue d'exploiter le stand situé sur la plage « LE PETIT DOUBLEAUD » moyennant une redevance forfaitaire, pour la saison 2002, de 4117,00 euros (soit à titre indicatif 27 005,75 francs) frais d'électricité, de bois et d'assainissement en sus.

**REALISATION D'UN PRET PALULOS :** Pour le financement de l'opération de réhabilitation du presbytère sis n° 50 Le Bourg en deux logements locatifs, un emprunt de 53 357.16 € (350 000 F.) sera réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**GARDERIE PERISCOLAIRE :** Il est décidé la création d'une garderie périscolaire à partir du 18 mars. Elle sera ouverte les jours d'école le matin à partir de 7 heures 30 et le soir jusqu'à 18 heures 30 précises. Elle se fera dans les locaux de la cantine scolaire et sera gratuite jusqu'aux vacances d'été. Les enfants qui resteront le soir devront prévoir d'apporter leur goûter.

**MAISON DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE - ARCHEVECHE DE BORDEAUX :** La Maison à usage de salles paroissiales mitoyenne de la mairie par un mur, et par sa cour, est mise en vente. En raison de la situation de ce bâtiment, le conseil décide de solliciter une estimation du service des domaines avant toute décision. Surface cadastrale : 4 a 90 ca.



**TAUX D'IMPOSITION 2002 :** Après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2002 à chacune des quatre taxes directes locales précédemment étudiées en commission des finances, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux suivants identiques à ceux de 2001, à l'unanimité des membres présents :

| Taxes                       | Bases 2002                              | Taux 2002 | Produit                |
|-----------------------------|-----------------------------------------|-----------|------------------------|
| T.H.                        | 224 900 €<br>1 447 524 F.<br>(+0.52%)   | 6.72      | 15 113 €               |
| F.B.                        | 170 500 €<br>1 118 406 F.<br>(+ 9.11 %) | 15.21     | 25 933 €               |
| F.N.B.                      | 61 600 €<br>404 069 F.<br>(+ 0.76 %)    | 44.15     | 27 196 €               |
| T.P.                        | 61 100 €<br>400 789 F.<br>(+ 41.12 %)   | 17.96     | 10 974 €               |
| Produit fiscal prévisionnel |                                         |           | 79 216 €<br>519 623 F. |

Allocations compensatrices 2002 versée par l'Etat : 6 541 € (42 906 F.) - 32 %

Il en résulte un montant de ressources fiscales de 85 757 € ( 562 529 F.) en augmentation de 3,42 % par rapport à 2001 ( 543 898 F.).

**PERMIS DE CONSTRUIRE UNE MAISON D'HABITATION :** Vu la demande de certificat d'urbanisme présentée pour la parcelle XL 149p, lieu dit Lestrade, et délivré négatif par la DDE au motif : « Le terrain de la demande est situé en dehors des parties actuellement urbanisées (P.A.U.), en conséquence, le certificat est délivré négatif en application de l'article L111.1.2 du code de l'urbanisme. Toutefois, un permis de construire pourra être autorisé, au vu d'une délibération motivée du conseil municipal justifiant l'intérêt que celui-ci présente pour la commune. », le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à la Direction Départementale de l'Équipement de COUTRAS d'accorder un permis de construire autorisant une maison d'habitation sur la parcelle pré-citée, en attendant la réalisation de la carte communale qui définira les zones constructibles.

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN DEUX LOGEMENTS LOCATIFS :** Le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE ; Vu sa délibération du 10 octobre 2001 portant décision de transformation de l'ancien presbytère en deux logements à usage locatif et à occupation sociale ;

Vu l'analyse complémentaire établie par le Maître d'œuvre ;

Considérant que le plan de financement se trouve modifié comme suit :

|                           |                                  |
|---------------------------|----------------------------------|
| Subvention PALULOS        | 6 479,08 € ( 42 500 F.)          |
| Subvention du Département | 15 244,90 € (100 000 F.)         |
| Subvention Région         | 23 629,60 € (155 000 F.)         |
| Autofinancement           | 23 768,94 € (155 914 F.)         |
| Prêt complémentaire       | 53 357,16 € (350 000 F.)         |
| <b>TOTAL T. T. C.</b>     | <b>122 479,68 € (803 414 F.)</b> |

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, (moins une abstention) approuve les modifications techniques et financières à apporter au projet.

**CARTE COMMUNALE :** Il est décidé d'élaborer une carte communale : outil de planification urbaine depuis l'entrée en vigueur de la loi du 13/12/2000 dite S R U (Solidarité et Renouvellement Urbains), et document opposable aux tiers, permettant de gérer les actes d'urbanisme sur le territoire communal après avoir été approuvée, après enquête publique, conjointement par M. le Préfet et Mme le Maire.

Le conseil municipal, retient la proposition d'étude établie par Melle Hélène LAVILLE, Agence URBAM, pour l'élaboration de la carte communale, et sollicite de l'Etat qu'une dotation soit allouée, au titre de la DGD (dotation globale de décentralisation), à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires.

**CENTRE NAUTIQUE :** Sur proposition du Maire, le Conseil accepte le principe d'acquisition d'engins nautiques à la majorité des membres présents par 8 voix pour et 3 contre.

**CHEMINS RURAUX :** Une délibération croisée doit être prise avec l'Association Foncière de Remembrement pour l'intégration de chemins d'exploitation en chemins ruraux. Le plan résultant de l'étude D.D.E de septembre 2001 est remis à chaque membre du conseil.

## SEANCE DU 09 AVRIL 2002

**COMPTES DE GESTION :** Les comptes de gestion dressés par M. RIMBAULT, Receveur, n'appellent ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.



**COMPTE ADMINISTRATIF 2001:** Le Conseil municipal statue à l'unanimité sur le compte administratif lequel peut se résumer comme suit:

**Section de fonctionnement**

|          |                 |
|----------|-----------------|
| Recettes | 3 457 486,11 F. |
| Dépenses | 1 987 217,62 F. |

**Section d'investissement :**

|          |                 |
|----------|-----------------|
| Recettes | 1 640 698,92 F. |
| Dépenses | 1 893 532,18 F. |

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2001 :** Le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de clôture excédentaire de 1 470 268,49 F. et un besoin de financement en section d'investissement de 252 833,26 F. comprenant notamment les restes à réaliser en dépenses de 224 247,25 F. et en recettes de 371 146,00 F.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2001, le conseil décide de prélever sur le résultat d'exploitation la somme de 38 544,18 € (252 833,66 F.) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de reporter en section d'exploitation l'excédent disponible de 185 596,80 € (1 217 435,23 F.).

**BUDGET PRIMITIF 2002 :** Le budget de la commune est adopté par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents au niveau des chapitres et des opérations. Il s'équilibre tant en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit:

**Section de fonctionnement :**

|          |               |
|----------|---------------|
| Recettes | 562 520,80 €  |
| Dépenses | 562 520,80 €. |

**Section d'investissement**

|          |               |
|----------|---------------|
| Recettes | 339 050,00 €. |
| Dépenses | 339 050,00 €  |

**SERVICE ASSAINISSEMENT :** En ce qui concerne le service public d'assainissement, le compte administratif 2001 se résume comme suit:

**Section d'exploitation**

|          |               |
|----------|---------------|
| Recettes | 112 854,78 F. |
| Dépenses | 71 664,86 F.  |

**Section d'investissement**

|          |              |
|----------|--------------|
| Recettes | 61 588,72 F. |
| Dépenses | 98 940,38 F. |

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2001 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT :** Le conseil Municipal, constatant que le compte administratif de l'exercice 2001 fait apparaître un excédent d'exploitation de clôture de 41 189,92 F. et un déficit d'investissement de clôture de 37 351,66 F.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2001 conformément à l'instruction M49, décide de prélever sur le résultat d'exploitation la somme de 5 694,22 € (37 351,66 F.) pour l'apurement du déficit d'investissement et de reprendre en section d'exploitation la somme de 585,14 € (3828,26 F.)

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT:** Le Conseil Municipal adopte le projet de budget annexe qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

**Section d'exploitation**

|          |             |
|----------|-------------|
| Recettes | 24 500,00 € |
| Dépenses | 24 500,00 € |

**Section d'investissement**

|          |              |
|----------|--------------|
| Recettes | 13 040,20 €. |
| Dépenses | 13 040,20 €  |

Le montant de la surtaxe du service assainissement est fixé à 1,10 € T.T.C. par M3 d'eau consommée.

**BUDGET " LOGEMENTS SOCIAUX " :** Les travaux de transformation de l'ancien presbytère en deux logements à usage locatif nécessite la création d'un budget annexe initial dit « Logements sociaux » qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section d'exploitation à 30 000 € et en section d'investissement à 123 000 €. Cette opération va bénéficier du taux réduit de TVA à 5,50 % par la technique de la livraison à soi-même.

**VOYAGE SCOLAIRE :** Une subvention est allouée à l'Association de parents d'élèves du Collège Jeanne d'Arc à LA ROCHE CHALAIS classe de 5<sup>e</sup>A pour un voyage au Puy du Fou.

**MARCHE SANS FORMALITE PREALABLE :** Conformément à la réforme du code des marchés publics (art. 9) et en application de la loi Murcef, le conseil municipal autorise le Maire pour la durée de son mandat à prendre, toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et des services.



**EGLISE - : SUBVENTIONS D.G.E. et PRNP :** Après analyse de l'étude du diagnostic de l'église réalisée par le cabinet d'architecture AUTIER - DUFON, il s'avère que l'estimation financière prévisionnelle des travaux de restauration à envisager pour la remise en état de l'édifice s'établit à la somme de 140 171,20 € T.T.C. Le Conseil Municipal, soucieux de réhabiliter et maintenir en bon état le patrimoine communal afin d'en assurer la pérennité, décide de solliciter l'octroi des subventions suivantes D.G.E. (Etat) et P.R.N.P.(Département), pour la mise en œuvre de cette opération.

**F.D.A.E.C. :** La réunion cantonale présidée par Monsieur Pierre BARRAU, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 16 103 € (105 631 F.) qui sera intégralement affectée à des travaux d'assainissement pluvial, renforcement, et revêtement de chaussée sur voies communales n° 10 et 208.

#### *SEANCE DU 22 MAI 2002*

**LES VALLONS DE ST CHRISTOPHE :** Le Conseil autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la vente au prix de 5,64 euros le M2, à :

1°/ Monsieur et Madame BONNEFON Robert du lot n° 3, d'une contenance de 1 722 M2 soit un prix global de 9 713,14 EUR (63 714 F.)

2°/ Monsieur MAZEAU Eric et Madame PLANCKE Sabine du lot n° 6 d'une contenance de 1 768 M2 pour une somme globale de 9 972,60 euros (65 416 F.).

**OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE :** Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité est fixée au taux maximum, soit une somme 114,75 € due par EDF. France Telecom verse par ailleurs 521,33 € pour 20,27 Kms de réseau aérien ou souterrain.

**SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS :** Les demandes d'adhésion des communes de COIRAC ET GUITRES sont acceptées.

**RESTAURANT LA FORET :** Un incendie apparemment criminel s'est déclaré dans la nuit du 11 au 12 avril au restaurant La Forêt. Des individus se sont introduits dans le bâtiment par le toit et ont voulu, semble-t-il, effacer les traces de leur passage avant de partir.

**REGIME INDEMNITAIRE :** Le Conseil Municipal, décide d'adopter les nouvelles dispositions relatives au régime indemnitaire des agents territoriaux.

**PALMES ACADEMIQUES :** Par décret en date du 6 novembre 2001, M. le Premier Ministre a nommé Mme Marie-Claude HURTAU, Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques. Une cérémonie sera organisée pour la remise officielle de cette distinction par M. J. Cl. FORESTIER, Inspecteur de l'Education Nationale.

#### *SEANCE DU 25 JUIN 2002*

**TRAVAUX DE VOIRIE :** La maîtrise d'œuvre des travaux sur les voies communales n° 10 du Bourg au Trey et 208 du Pinier des Rochon au Fougereau, et la confection des dossiers de consultation des entreprises sont confiées à la Direction Départementale de l'Equipeement, Subdivision de COUTRAS, dans le cadre de la mission d'aide technique à la gestion communale

**LOYERS : DU LOGEMENT DE FONCTION SIS N° 28 LE BOURG :** Le montant annuel de chacun des loyers des logements de fonction de l'école sis n° 26 et n° 28 Le Bourg, est fixé à 3 205,78 € ; Soit un loyer mensuel de 267,15 €.

**RAPPORTS ANNUELS :** Des documents de synthèse sont présentés sur le prix et la qualité du service public : 1°/ de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée de l'Isle de Saint Médard de Guizières, et de l'assainissement dont la gestion administrative et de l'entretien du réseau et du lagunage sont assurés par les services de la mairie, 2°/ de la distribution publique de l'énergie électrique établi par le S.D.E.E.G..

**CAMPING MUNICIPAL :** L'accueil des campeurs au centre nautique est confiée à M. Laurent TERRIEN par avenant à la convention d'exploitation du snack « Le Petit Doubleaud ».

**RESTAURANT LA FORET :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la résiliation du contrat en date du 9 mars 2001, concédant l'exploitation du restaurant La Forêt au concessionnaire M. Laurent TERRIEN au motif de non paiement du loyer.



**CROIX ROUGE FRANCAISE :** Une subvention exceptionnelle de 91,00 euros, calculée selon une répartition entre les communes en fonction du nombre d'habitants, est votée au profit de la délégation locale de COUTRAS de la Croix Rouge, pour l'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique, équipement rendu indispensable par les pouvoirs publics pour lui permettre d'être en conformité dans l'exercice de ses missions vis à vis de la sécurité des administrés de notre canton (Coût global de cet investissement 3 050 €).

**INDEMNITES DE FONCTION :** Le montant de l'indemnité de fonction des Adjointes est fixé au taux légal en vigueur de 8,25 % de l'indice 1015.

**CENTRE NAUTIQUE :** Mme le Maire présente le devis pour l'acquisition de trois pédalos qui s'élève à la somme de 7 201 euros (environ 48 000 francs).

### **SEANCE DU 12 AOÛT 2002**

**VOIES COMMUNALES N° 10 & 208** En réponse à l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 5 juillet 2002, quatre entreprises ont répondu. L'entreprise LAURIERE a présenté la meilleure offre pour les travaux projetés, et a toute compétence pour les réaliser. Après vérification, le Conseil Municipal, décide de passer un marché avec l'entreprise LAURIERE pour un montant T.T.C. de 53 913,29 Euros.

**TRANSPORTS SCOLAIRES :** En application de l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général de la Gironde en date du 25 juin 2002, une diminution du tarif des transports scolaires de 0,27 %, est décidée à effet du 1<sup>er</sup> JANVIER 2002, ce qui fixe le prix du tarif journalier à 167,66 € T. T. C. (soit 158,92 € H. T.)

**CANTINE SCOLAIRE :** A partir de la rentrée 2002-2003, le conseil municipal décide que la gestion de la cantine scolaire sera assurée en régie directe et les crédits nécessaires intégrés au budget communal.

**TRANS'VIL :** La participation au titre de l'année 2002 à l'association TRANS'VIL s'élève à 1489,05 €. Ce service de transport est à la disposition de toutes les personnes de plus de 70 ans sur inscription en Mairie.

**LICENCE IV -** Vu la déclaration de translation provisoire de la licence IV, effectuée auprès du service des Douanes à titre exceptionnel suite à l'incendie, le conseil décide d'autoriser le Maire à souscrire un avenant à titre gratuit à la convention d'exploitation

du snack « Le Petit Doubleaud » afin de permettre à M. TERRIEN de continuer à exploiter la licence IV attachée au restaurant La Forêt.

### **SEANCE DU 8 OCTOBRE 2002**

**CANTINE SCOLAIRE :** Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2001 portant le tarif du repas servi à la cantine scolaire à 1,33 € et l'arrêté ministériel du 22 juillet 2002 qui fixe notamment le taux moyen annuel d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire à 2,3 % pour l'année scolaire 2002-2003 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise la mise en application de la hausse légale, ce qui fixe le tarif du repas servi à la cantine scolaire à 1,36 euros, à compter du 2 septembre 2002.

**TRANSPORT SCOLAIRE :** Les conventions de délégation de compétences relatives aux lignes régulières spécialisées arrivant à échéance en septembre 2003, il convient de les renouveler dans le cadre du nouveau code des marchés publics. Pour la rentrée 2003, le Conseil Général de la Gironde mènera la procédure réglementaire de passation des marchés avec les transporteurs. Préalablement, le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler la convention de délégation de compétence avec le Conseil Général de la Gironde pour l'organisation du transport scolaire et à signer les documents qui en découlent.

**STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE et D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ISLE :** Madame le Maire fait état de la délibération du 5 octobre 2001 du S.I.A.Eau et Assainissement de ST MEDARD DE GUIZIERES portant extension des statuts à l'entretien et à la réhabilitation des installations en matière d'assainissement non collectif. Le Conseil Municipal, 1°/ ACCEPTE l'extension des statuts du S.I.A.EAU DE LA Vallée de l'Isle élargie aux deux options à la carte suivantes : Assainissement non collectif pour le contrôle, l'entretien et la réhabilitation dans le cadre des pouvoirs dévolus aux communes et Assainissement collectif, 2°/ REFUSE l'adhésion de la commune à l'option d'assainissement.

**ECOLE MULTI-SPORTS :** Mise en place depuis octobre 1999, l'E.M.S. est reconduite en raison de la participation assidue des jeunes de l'école primaire. Une convention de mise à disposition de l'animateur, M. Christophe MARTINEZ, sera signée avec l'association Emplois Loisirs Gironde en vue de la poursuite du programme de développement d'activités dans le cadre péri-scolaire.



**S.A.G.E. :** Le Conseil approuve le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : outil de réglementation et de programmation qui préconise le rééquilibrage entre demande et ressources des eaux souterraines de Gironde. Ainsi, il sera recherché des économies d'eau pour moitié par la maîtrise des consommations, pour moitié par des ressources de substitution (autres nappes et eaux superficielles).

**PERSONNEL :** Vu la demande formulée par M. Dominique DUPART concernant une formation FIMO d'une durée de 156 heures complémentaire à son contrat emploi consolidé actuellement en cours ; Vu le devis établi par ECF à MERIGNAC et les différentes aides financières accordées, le conseil, à la majorité des membres présents, (4 voix pour dont une avec demande d'obligation de résultat, 4 abstentions, 2 vote contre), décide de participer au financement de cette formation à hauteur de 338,93 €,

**ASSOCIATION FONCIERE :** Le mandat des membres du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement arrivera à expiration le 20 juin 2003. Ils sont désignés par M. le Préfet sur des listes de proposition comportant des propriétaires établies, d'une part, par la Chambre d'Agriculture, d'autre part, par le Conseil Municipal. Afin de pourvoir à leur renouvellement, le Conseil Municipal, désigne les cinq personnes suivantes : M. ARNOUD Alain, Mme MERCIER Marie-France, M. PATRI Serge, Mme BOUVRY Liliane, et M. MESNIER Jean-Marie.

### **SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2002**

**RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :** Après avoir accepté la modification statutaire du SICTOM DU Libournais en vue de permettre l'adhésion du SIVOM du canton de Lussac et la Communauté de communes de la juridiction de St Emilion, le conseil décide de transférer les compétences élimination et valorisation des déchets à la Communauté de Communes du Pays de Coutras, qui les exercera désormais en ses lieux et place, auprès du SICTOM.

**SIGNALETIQUE :** Le conseil municipal donne son accord de principe sur l'étude de signalisation touristique et services menée en 2001 par le Syndicat Mixte pour le Développement du Nord-Libournais.

**BIBLIOTHEQUE :** Une bibliothèque va être créée dans les locaux de la Mairie. Un dépôt initial de livres sera effectué par le Bibliobus de Bordeaux.

**INDEMNITE ALLOUEE PAR LA COMPAGNIE ABEILLE ASSURANCES :** Comme suite aux dégâts occasionnés au Restaurant La Forêt lors de l'incendie survenu le 12 avril 2002, et selon l'état récapitulatif des dommages et indemnités résultant de l'expertise contradictoire entre les cabinets ESCARPE (Expert de la Commune) et SERI (Expert de l'assurance de la Commune), le montant de l'indemnité proposé par la Compagnie ABEILLE Assurances s'élève après application de la garantie à 72 432 euros. Le chantier de remise en état du bâtiment va démarrer.

**COMITE DES LOISIRS :** Le Conseil prend acte du versement à la commune de la somme de 3 000 € par le Comité d'Organisation des Loisirs au titre du résultat excédentaire sur la gestion de l'année 2002.

**VOYAGE SCOLAIRE :** Une subvention est allouée au Lycée professionnel Jeanne d'Arc à ST MEDARD DE GUIZIERES classe BEP secrétariat pour un voyage à OXFORD en Angleterre, ainsi qu'au Collège Henri de Navarre à COUTRAS, SEGPA, pour une classe transplantée à SOULAC SUR MER.

**REHABILITATION ANCIEN PRESBYTERE :** Tous les accords de financement étant reçus (Etat, Région, Département), le Cabinet d'Architecture AUTIER-DUFON va déposer le permis de construire, et procéder à une consultation d'entreprises par appel d'offres ouvert. Les travaux démarreront au printemps 2003.

**TELETHON 2002 :** Le Tennis Club recevra la caravane du Téléthon le samedi 7 décembre.

Les copies de ce document sont disponibles auprès de la Mairie de Coutras.

### **OBSERVATOIRE DES POMPIERS :**

L'observatoire actuellement situé sur le Château d'eau du Pin à 20 mètres de haut sera bientôt remplacé par une construction métallique de 40 mètres érigée sur la commune de Les Eglisottes. Depuis 15 ans, V. BESSE, le guetteur permanent du centre de secours de Coutras observe toutes les fumées sur un rayon de 30 kilomètres.

Les incinérations de débris de jardin doivent être précédées d'une déclaration de mise à feu en Mairie. Elles sont autorisées à toutes heures du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février, et réglementées ou interdites en dehors de ces dates. Elles sont également interdites à toute époque de l'année lorsque le vent souffle à une vitesse supérieure à 5 mètres/secondes.

Les copies de ce document sont disponibles auprès de la Mairie de Coutras.



La rentrée scolaire représente toujours un moment particulier et privilégié, non seulement pour les enfants et leurs familles, mais aussi pour le village. L'école, en effet, lieu de culture et de savoir, est aussi un lieu de rencontre et d'échanges.

Premier jour de classe ! ...l'appréhension des plus petits se mêle à la joie de se retrouver et à l'espoir de réussite des plus grands. Et voilà la cour qui s'anime, ... l'école alors reprend vie.

Cette année, nous souhaitons la bienvenue à Mademoiselle AMADOZ qui a pris nouvellement ses fonctions et met ses compétences au service des élèves des cours élémentaires et moyens. Quant à moi, je l'avoue, c'est avec émotion que j'ai accueilli la dernière promotion de ma carrière de « mes chères têtes blondes ». Je remercie tous ceux qui apportent au quotidien leur collaboration en étant à l'écoute des enfants : Françoise, Stéphanie et Laurent.

Avec l'arrivée de nouvelles familles sur la commune, l'effectif de l'école est stabilisé : 42 élèves sont actuellement inscrits, mais une épidémie de varicelle sévissant lors du passage du photographe, certains n'ont pu lui sourire !



J'espère que c'est avec ce même sourire qu'ils aborderont, cette année, les activités reliées au projet pédagogique de l'école axé sur l'environnement local, à savoir l'étude de la forêt. Mobiliser les connaissances pour une meilleure réussite, tel est notre objectif. Ainsi le « dire, lire et écrire » va prendre une autre dimension quand il va s'agir de faire des recherches documentaires à la bibliothèque, d'écrire aux correspondants, de visiter une exposition, de produire un compte-rendu, de créer un conte ou d'élaborer un journal scolaire. Et je pense qu'on peut compter encore sur l'imagination des enfants et leur créativité pour « animer » leur cadre de vie avec des personnages des plus insolites... mais, la surprise est pour plus tard !

Toujours est-il que nous poursuivons les actions engagées et que nous continuons à œuvrer pour l'ouverture de l'école sur son environnement et son rayonnement, dans l'intérêt de tous et surtout des élèves.

Madame Marie-Claude HURTAU, Directrice de l'école



## ÉTAT CIVIL 2002

### Mariages :

- Le 27.07.02 - MALAISE Xavier et BIGOT-VADEAU Stéphanie « Paillot »  
Le 24.08.02 - MERCIER Mickaël et MICHELOT Patricia Sophie « Le Pin »  
Le 31.08.02 - ROUAULT Thierry Michel Eugène et GRUNFELDER Margot Antoinette « Beauregard »

### Carnet Rose :

- Le 14.03.02 - ARNAUD Killian « Le Limousin »  
Le 11.06.02 - LEVRAUD Flavien Raymond Marc « Le Pin »  
Le 28.06.02 - BERNARD Alan Chris « Serpe »  
Le 25.07.02 - ARTISSON Marina Sybilla « Lestrade »  
Le 11.08.02 - PEIRO Corentin « Le Grand Chemin »  
Le 1<sup>er</sup>.09.02 - LONARD Nicolas « Le Bourg »  
Le 19.09.02 - CARRERAS Sara Jacqueline « Epicerie - Le Bourg »  
Le 08.10.02 - GIRET Juliette « Fenouil »  
Le 08.10.02 - GIRET Pauline « Fenouil »  
Le 08.10.02 - GIRET Charlotte « Fenouil »  
Le 02.11.02 - LAVÉVRY Laura Mélanie « Fenouil »  
Le 04.11.02 - FOURNIER Thomas Bruno « Le Bourg »



Juliette, Pauline et Charlotte GIRET sont nées le 8 octobre 2002. Ces triplées sont merveilleusement belles. Leur venue a pu surprendre mais elle a réjoui toute une famille, les parents, les frères, les grands-parents et une arrière grand mère de 103 ans.

*Un évènement qui fera mémoire dans notre commune.*

Madame Stéphanie HAVERLAN, enseignante à SAINT CHRISTOPHE de septembre 1999 à juin 2002, nous a fait part de la naissance de sa fille Lisa, née le 24 juillet 2002 durant les grandes vacances scolaires, et de plus un mercredi. Une vraie fille d'instituteurs ...

*Félicitations aux heureux parents et aux nouveaux époux : Nos Meilleurs Vœux ainsi qu'à leur famille.*

### Décès :

- Le 30.01.02 - NALET Rolande Renée Thérèse née UGER « Le Barrail »  
Le 08.02.02 - BERJONNEAU Renée Ernestine Léa Camille née BERNARD « Le Grand Chemin »  
Le 07.03.02 - LAVIALLE Marie Antoinette née MERCADER « Le Bourg »  
Le 25.03.02 - PHILIPPS Henriette Gabrielle Louise née LEGROS « Le Roujeau »  
Le 02.10.02 - FLEURY Emile Gabriel « Bonneau »  
Le 1<sup>er</sup>.10.02 - MAZEAU Marie Nancy née DUNAT « Le Bourg »  
Le 08.10.02 - VILLECHENOU Jean Roger « La Grande Pièce »

*La Municipalité adresse ses très sincères condoléances à leurs familles et amis.*

## VIE PAROISSIALE

Bienvenue au Père Vincent LAMARQUE

Après le départ du Père Serge RICAUD pour une nouvelle mission comme curé doyen du secteur de Libourne, nous avons accueilli le Père Vincent LAMARQUE, nommé responsable des paroisses de Coutras, Chamadelle, Les Eglisottes, Les Peintures et Saint Christophe de Double.

Nous adressons nos remerciements et nos meilleurs vœux à M. l'Abbé RICAUD et nous souhaitons la bienvenue au nouveau prêtre.

Les paroissiens ont déjà pu apprécier sa présence à l'occasion de cérémonies où ils furent sensibles à son accueil et à son écoute.

Nous transmettons quelques informations :

- L'horaire des messes est indiqué par affichage à l'entrée des églises, par la presse et dans le journal paroissial

- La catéchèse des enfants de CM1 et CM2, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, a lieu le samedi au Fieu de 10h00 à 11h30 chez Béatrice DESSAGNE

- L'Éveil à la Foi des 3 à 7 ans est assuré une fois par mois à Coutras.



## MEDAILLE DU TRAVAIL :

Une médaille d'honneur agricole, échelon **GRAND OR** a été décernée à M. Jacques SEPEAU pour 43 années de travail.

Félicitations pour toutes ces années de labeur.

## REMISE DES PALMES ACADÉMIQUES

Au cours d'une cérémonie organisée par la municipalité le 22 juin 2001 à la Mairie de Saint Christophe de Double, M. Jean-Claude FORESTIER, Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale a remis les Palmes Académiques au Grade de Chevalier à Mme Marie-Claude HURTAU, Directrice de l'école. Il a évoqué les mérites de cette enseignante, passionnée par son métier et animée par l'amour des enfants. Mme HURTAU, très émue, rappela cette devise empruntée à Pasteur et qui fut celle de sa promotion à l'École Normale : « Regarder en haut, apprendre au-delà, chercher à s'élever toujours ». Elle remercia chaleureusement tous ceux qui l'accompagnèrent vers cet objectif.

A l'issue de cette manifestation, tous les invités furent conviés à un vin d'honneur et chacun put prodiguer ses vives félicitations à l'heureuse promue.

Cette distinction honorifique vient couronner une carrière bien remplie.

Tous nos compliments de la part de la municipalité.



## Le Contrat d'Initiative Locale

Votre agence de Crédit Agricole peut vous aider financièrement sur plusieurs niveaux selon l'importance de votre projet.

Dans sa nouvelle politique locale, la caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine et ses caisses locales a ainsi souhaité s'engager dans votre animation locale.

Les projets éligibles doivent être d'ordre général :

- événements sportifs non mécaniques
- manifestations artisanales et démonstration de traditions
- création d'un marché fermier ou ambulant
- mise en valeur du patrimoine
- nettoyage de l'environnement
- Animation jeunesse
- Mise en valeur paysagère d'un site etc...

Le projet doit être porté par une association et être déposé auprès de votre Caisse Locale ou vos idées seront les biens reçues.

Le Président de la Caisse Locale de St Seurin sur l'Isle.

J.M. DEHAUX

## La Complainte du Paysan

Un agriculteur sentant la retraite prochaine  
Fit le tour de son patrimoine avec entrain  
Il calcula la valeur de son bien  
Pensant un trésor caché dedans  
Je ne sais pas à qui je le vendrai  
Mais un jour je le découvrirai  
J'ai travaillé et pris de la peine  
Bien que ce ne soit qu'un fond  
J'augmenterai bien ma retraite avec ce fond.  
Quand cette idée il l'eut retournée  
Cherchée et abandonnée  
Au bout de quelques années  
Il n'en fut pas récompensé  
Croyez en mon expérience  
Tout comme moi  
Vous apprendrez à vos dépens  
A travailler avec le temps  
Et serez étonné  
A regarder abandonné  
Ce que vous aurez semé  
Bougre de trésor  
Beaucoup de peines  
Beaucoup de joies  
Tu m'as données  
Et la retraite gagnée  
À mon tour  
Sans relève  
Je ne pourrai conter mon amour  
Un retraité



**COMPTE RENDU ANNEE 2002**

Ce sont plus les conditions économiques de la politique agricole commune qui priment avec les conséquences de la mondialisation, que le temps qu'il fait ou qu'il ne fait pas.

Habituellement, le paysan se plaint toujours de ne pas avoir assez d'eau ou trop d'eau, pas assez de chaleur ou trop mais aujourd'hui, le paysan est devenu un chef d'entreprise avec tous les tracasseries administratives que cela engendre : déclaration PAC, déclaration de naissance, cahier de registre bovin à tenir, cahier des bonnes pratiques agricoles, travaux effectués en C.T.E. (Contrat Territorial d'Exploitation) déclaration de récolte, comptabilité, déclaration M.S.A, etc... la liste est non exhaustive dans le temps.

Bref, la condition a évolué, mais les revenus n'ont pas suivi ; exemple : un veau se vend 30 Euros, une vache de réforme 266 Euros. A vos calculettes pour connaître le prix en francs, c'est d'ailleurs le passe temps de l'Agriculteur chef d'entreprise.

A part cela, la vendange va donner un bon vin riche en tannin certainement encore mieux que l'année 2000. Le maïs a donné de bons rendements avec de la qualité en amidon et le lait est toujours d'excellente qualité avec de la traçabilité. Bref tout va, on importe du blé d'Ukraine, on achète de la viande de bœuf en Argentine, on veut payer le lait au prix de la Nouvelle Zélande que de voyages... dans son assiette.

Ah si ! Une chose ne s'importe pas, l'environnement souhaitons que 2003 nous apportera l'espoir de pouvoir encore contempler notre belle campagne. Un conseil, ne regardez pas trop la télé et promenez-vous à Saint Christophe de Double !

Jean-Marie DEHAUX

**CHÂTEAU BOIS PERTUIS 2001**

Élevé et mis en bouteille au Château, ce vin a obtenu une médaille d'or au concours Régional des vins d'Aquitaine, une note de 85-87 par Monsieur PARKER et une médaille d'argent au concours Mondial de Bruxelles.

Le millésime 2001 a donné naissance à un vin de tradition (cuvée) produit sur 5 hectares, appelé Excellence de Bois Pertuis 2001 noté 90-91 par Monsieur PARKER.

Le château Bois Pertuis 2001 a été récolté à partir du 5 octobre 2001 et élevé en barrique de chêne français pendant 10 mois.

L'Excellence de Bois Pertuis 2001 a été récolté, égrené et trié à la main, vinifié en cuve bois et est élevé en barrique de chêne français.

Propriétaire : Monsieur Bernard MAGREZ

Chai et Cuvier situés aux terres de la chaux.

**RECOLTE 2002 :**

Comme le présageait la profession viticole nous avons subi une perte de récolte en volume de 20%. Les conditions climatiques ont favorisé une importante coulure. Cependant, une nette amélioration inespérée en septembre a permis de récolter des raisins bien mûrs et gorgés de sucre qui donneront un bon millésime. Nous avons eu le plaisir de recevoir la vendange de l'EARL DE TAFFIN, tout nouvellement installé sur la commune de Saint Christophe au lieu dit « Seguire »

**EN CHIFFRES :**

|      | SURFACES  | VOLUMES  |
|------|-----------|----------|
| 2000 | 105 ha 46 | 5 926 Hl |
| 2001 | 112 ha 29 | 6 715 Hl |
| 2002 | 116 ha 95 | 5 372 Hl |

**HISTORIQUE DE LA CAVE VINICOLE :**

Janvier 1939, devant les soucis à venir et la nécessité d'être groupés pour mieux vinifier et commercialiser les vins, la coopérative vinicole est créée. Son premier Conseil d'Administration est élu le 13 janvier 1939 avec à sa présidence Monsieur Georges PAPILLAUD ; commencent alors les gros travaux de construction qui devront permettre l'ouverture de la cave début octobre 1939. Les adhésions à la création représentaient environ 8 500 Hectos de vins de table rouge et surtout blancs pour une prévision de construction de 10 000 Hectos.

En 1947, un agrandissement s'avère nécessaire. Le nombre de sociétaires est alors de 205.

En 1960, M. PAPILLAUD cède sa place de président assumée depuis 1939. M. Pierre BERTRAND lui succédera jusqu'en 1995 avec fermeté et rigueur, ses maîtres mots pour « faire tourner notre maison ». Progressivement, soit par interdiction de certains cépages, soit par souci d'amélioration de la qualité, les cépages hybrides ont été remplacés par les cépages français (Merlot - Cabernet Francs, Cabernet sauvignon pour les rouges - Semillons, Muscadelle, Sauvignon pour les blancs). La production a ainsi complètement basculé pour atteindre aujourd'hui 100% d'Appellation d'Origine Contrôlée Bordeaux.

En 1978, l'idée de création d'un groupement foncier viticole germe, puis se réalise (placement financier dans le vignoble par des individus de toute la France). Jusqu'en 1999, la cave a ainsi pu bénéficier des apports de ces 27 hectares.

M. Adrien REYROUX a assuré la succession de M. BERTRAND d'août 1995 à février 1998, puis M. Jacques RESSE devient l'actuel président.

Les sociétaires et les surfaces ont bien diminué. Aujourd'hui, 45 sociétaires contribuent à continuer l'activité. Quelques jeunes continuent à planter. La recherche de la qualité est désormais l'intention primordiale, les vins blancs, rouges et rosés vendus sous la marque Roy Galant en sont le reflet.



### Comité D'Organisation Des Loisirs

Alain ARNOUD, Président

#### Entrée payantes de l'aire nautique :

Très mauvaise saison avec des conditions très peu favorables, puis un développement de concurrence importante dans le canton et les cantons voisins, nous avons enregistré 1087 entrées de week-end et 456 entrées en semaine, soit un total de 1 543 entrées, ce qui donne une recette de 3086€.

#### Bilan de la pêche

A l'heure du bilan de la saison 2002, le Comité d'Organisation des Loisirs a enregistré cette année une vente plus importante des différentes cartes : 37 cartes annuelles étrangers, 26 cartes annuelles communales, 60 cartes spéciales, 11 cartes hebdo, 296 cartes journalières ce qui donne une recette de 4 613 € peut être dû à un nettoyage important en début de saison et du travail sérieux de notre garde pêche M. LAFOURCADE. La friture de gardons est toujours très appréciée, les pêcheurs de carpes ont fait de nombreuses et belles prises. Un week-end « pêche aux carnassiers » a eu lieu les 16 et 17 novembre. En décembre, a eu lieu l'empoissonnement suivant pour la saison prochaine :

- 125 kg de gardons 2 étés
- 75 kg de gardons 3 étés reproducteurs
- 100 kg de carpes 2 étés 300/800 gr
- 100 kg de carpes reproducteurs

**La réouverture de la pêche aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> mars 2003 à 7 heures**



En début d'année, il a fallu faire un trou dans la surface de la glace pour permettre le reempoissonnement de l'étang qui était complètement gelé.

### Rappel des animations 2002

#### FEU DE LA SAINT JEAN

Le 22 juin, 95 personnes se sont retrouvées pour un repas champêtre suivi d'une animation dansante.

#### FÊTE LOCALE

Elle s'est déroulée les 20 et 21 juillet au lieu des 27 et 28 juillet comme prévu pour diverses raisons, ce qui a entraîné l'annulation de la course cycliste.

Samedi soir, le repas champêtre ouvert à tous, organisé par les Boulistes de la Double et le Comité d'Organisation des Loisirs, a rassemblé 134 convives.



Dimanche toute la journée, le 1<sup>er</sup> vide grenier réservé aux particuliers fut une réussite. Une cyclo randonnée a été organisée par le club Cycliste St Seurinien avec visite et dégustation au Clos de Paillot chez M. et Mme MICOINE. Le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité a clôturé ces deux jours de fête qui se sont déroulés sans soucis majeurs. Les petites communes ont de plus en plus de difficultés à faire venir les forains gratuitement.

**Calendrier prévisionnel des animations du Comité d'Organisation des Loisirs :**

**Le 8 mars 2003 : Soirée JIMBOURA**, à la salle polyvalente, ambiance assurée. Prix du repas : 15€, enfants de 6/12 ans : 7€. Date limite d'inscription le 4 mars au 0557495041, 0557495199 ou 0557695345. Au menu : Apéritif, soupe de boudin, boudin frais, pâte, Sauce de pire, Jambon braisé haricots, Salade fromage, Dessert, Vin ordinaire compris. Portez vos couverts.

**Le 21 juin 2003 : Feu de la Saint Jean**

**Les 19 et 20 juillet : Fête Locale**

Le samedi 19 juillet : repas champêtre ouvert à tous (entrecôte)

Le dimanche 20 juillet : vide grenier toute la journée. Après-midi : course cycliste toute catégories.

*Le bureau vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2003*



## Club Des Amis Du 3<sup>e</sup> Age

*Yves GUILLON, Président*

Que le temps passe vite, le club a fêté cette année ses vingt cinq ans d'activités. Hélas ces dernières années ont beaucoup ralenti, à part une ou deux sorties, maintenant nous restons sur nos deux lotos mensuels et un repas amical de temps en temps, tout cela dans l'amitié et la bonne humeur.

Mais hélas, il y a toujours une ombre, c'est la disparition de nos adhérents plus ou moins vieux mais c'est la vie, nous ne pouvons que la subir.

Nous remercions toujours la municipalité pour la salle qu'elle assure et qui nous rend un grand service.

Nous présentons les meilleurs vœux à tous les habitants de notre commune et joyeuses fêtes de fin d'année. Vive l'année nouvelle qu'elle vous apporte joie et santé pour tous et la paix dans le monde.

Pour les membres du club, Le Président

## Jeunesse Sportive Saint Christophe

*Sébastien LECOULEUX, Trésorier*

Cette année 2002 a été placée sous le signe du changement pour la J.S.S.C. En effet, le bureau a été totalement renouvelé lors de l'assemblée générale du mois de mai. La présidence est occupée par Frédéric MENZATO, Stéphane ARNOUD est au poste de secrétaire et moi-même au poste de trésorier. Forts de notre jeunesse, nous avons pour ambition de perpétuer la tradition d'amitié et de sportivité présente depuis toujours dans notre club.

Sur le plan sportif, la saison dernière n'a pas été très fructueuse car nous avons terminé avant dernier de notre poule et sommes donc descendus en promotion de deuxième division. Mais cette saison 2002 - 2003 a plutôt bien débuté car nous avons remporté notre tournoi « le Challenge de l'Amitié » au mois d'août, et sommes 2<sup>ème</sup> de notre championnat à la mi-saison avec une majorité de victoires. Ceci peut nous laisser espérer une fin de championnat prospère.



Les prochains matchs de championnat à domicile auront lieu : le 02-fév contre Eynesse, le 23-fév contre Sainte Terre, le 13-avr contre Gensac - Montcarret et le 04-mai contre Les Deux Rives. Nous serons heureux de recevoir tous les supporters présents lors de ces rencontres car la vie d'un club sportif dépend bien sûr de ses membres mais aussi de ses supporters. Notre effectif comporte 20 joueurs seniors et 6 dirigeants dont Patrick VALADON, Jean-Louis BEINAT et Yannick COUTAUD, fidèles bénévoles.

Les grillades du 4 août dernier se sont très bien passées et j'en profite pour remercier toutes les personnes présentes ainsi que tous ceux qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Le 25 janvier 2003, nous organisons un repas avec au menu : Soupe, crudités, Jambon grillé et Haricots, Salade fromage et Cèpes glacés. Pour tout renseignement ou inscription contactez la mairie (05.57.69.51.11) ou M. ARNOUD (05.57.49.50.41). Au terme de cette année 2002, l'ensemble des joueurs, dirigeants et membres de la J.S.S.C. souhaitent à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité.

QUE L'ANNEE 2003 VOUS COMBLE

Amicalement et sportivement, Le bureau de la J.S.S.C.

## Les Boulistes De La Double

*Alain ARNOUD, Secrétaire*

Le club des Boulistes de la Double a poursuivi son chemin, 10 concours amicaux se sont disputés avec une moyenne de 32 doublettes pour chacun d'entre eux, un repas gratuit et un concours le 1<sup>er</sup> mai et le 6 octobre réservé aux membres titulaires de la carte d'adhérent et à leur épouses, le 20 juillet un concours réservé aux licenciés du club lors de la fête locale, suivi du traditionnel repas ouvert à tous (en collaboration avec le Comité d'Organisation des Loisirs). Pour clôturer dans la bonne humeur, le 19 octobre, un concours gratuit a réuni les fidèles de la petite boule suivi d'un repas de fin de saison à l'issue duquel 15 participants du club ayant obtenu le plus de points au classement annuel ont été récompensés.

|                                                  |                                    |
|--------------------------------------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> GODET D. (116)                   | 2 <sup>ème</sup> BRULATOUT A. (90) |
| 3 <sup>ème</sup> ARNOUD S. (80)                  | 4 <sup>ème</sup> HORRU J-M. (74)   |
| 5 <sup>ème</sup> CALVET J. (62)                  | 6 <sup>ème</sup> COUTAUD Y. (57)   |
| 7 <sup>ème</sup> RONGIERAS L. (43)               | 8 <sup>ème</sup> HORRU L. (37)     |
| 9 <sup>ème</sup> MESNIER D. (33)                 | 10 <sup>ème</sup> BERTEAU J. (32)  |
| 11 <sup>ème</sup> MAZEAU M. et RONGIERAS F. (31) |                                    |
| 13 <sup>ème</sup> ROULET R. (30)                 | 14 <sup>ème</sup> HORRU J-M. (26)  |
| 15 <sup>ème</sup> BERJONNEAU J. (25 points)      |                                    |

Le président remercie toutes celles et tous ceux qui accordent leur confiance au club et participent à le faire vivre, et que tous prennent autant de plaisir à se retrouver autour du cochonnet. La saison 2003 débutera en mars.

Le bureau vous adresse ses Meilleurs Vœux pour l'année 2003.



## Tennis Club

*Didier LAMOUREUX, Président*

Un effectif qui stagne hélas à 22 licenciés. De plus, et cela est nouveau, quelques forfaits locations à l'année (25 €)

Toujours deux équipes en compétitions d'hiver et d'été, avec des résultats croissants, tant sur le classement des équipes que sur les classements individuels. Les âges des compétiteurs vont de 13 à 60 ans pour le plus âgé.

Cette année :

- Le club vous propose une section tennis loisir avec des cours d'initiation pour ceux qui le désirent.
- Nos installations vont se doter de sanitaires, qui jusqu'alors, nous faisaient cruellement défaut. Cela nous permettra, l'an prochain, d'organiser un Tournoi Officiel à dimension de ligue.
- Et puis, nos compétiteurs sont équipés de survets aux couleurs du club, offerts par celui-ci.
- Le 7 décembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir le TELETHON qui nous a semblé ravi : de l'accueil avec du café, du lait venant directement de la ferme d'un de nos licenciés tiré la veille, et par « l'enveloppe »

Bonne saison sportive et bienvenue à ceux qui souhaitent venir nous rejoindre.

Pour tous renseignements, tél : 06 19 56 32 25

Le Président.

## F. N. A. C. A.

*Jean PISARSKI, Président*

Au cours de leur assemblée générale annuelle, de nombreux anciens combattants de Saint Christophe de Double sont reconduits dans la composition du bureau pour l'année 2002/2003. MM. Jean DELUT, Vice-président – Jacques DUNAT, Secrétaire Adjoint – Serge PATRI, Trésorier Adjoint – Jean Albert BERTET et Michel BRULATOUT, Vérificateurs aux Comptes.

Lors d'une journée amicale, notre ami Jean Albert BERTET recevait le Diplôme d'Honneur de Porte-drapeau ainsi que l'insigne d'honneur des portes drapeaux. Avec toutes nos félicitations.



## Moto Club Coutrillon

*Marie CYREN-DECOLY, Présidente*

### SAISON 2002

Elle a été marquée par l'organisation les 26 et 27 avril du Championnat de France Junior. Épreuve phare du Moto cross où s'affrontent les meilleurs pilotes français. Les concurrents venus de toutes les régions de France ont pu apprécier la qualité du circuit et son cadre magnifique de la forêt de la Double.

Preuve en est, cette année encore nous avons eu le privilège d'accueillir les journalistes de la presse spécialisée, les photographes d'OXBOW avec Jean Michel BAYLE et Thierry BETHYS.

Le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter, avec plus de 110 licenciés, le Moto Club devient l'un des plus grands de la Ligue d'Aquitaine.

Plusieurs pilotes du Moto Club ont participé aux différents championnats de France et d'Aquitaine. Cette année nous avons l'honneur d'avoir un Vice-Champion en 85 cc, en la personne d'Antoine DELSART.

### SAISON 2003, quelques dates à retenir :

10 janvier : Assemblée Générale à St Christophe

26 et 27 avril : Championnat de France 125cc

29 mai : Motocross nocturne à Sablons de Guîtres

7 décembre : journée TELETHON

et bien d'autres activités encore.

## Les Tonics De La Double

*Liliane BOUVRY, Présidente*

Cette année nous vous proposons, dans le cadre de la gymnastique volontaire, 2 séances le lundi animées par Agnès dans une ambiance conviviale et sympathique :

- de 18h45 à 19h45 : gym douce
- de 19h45 à 20h45 : gym dynamique

accessible à tous.

Vous pouvez participer aux deux cours moyennant un « petit supplément »

Pour que notre association vive, venez nous rejoindre à tout moment de l'année « la porte vous est ouverte », faites un essai gratuit !

En 2003, 2004, nous fêterons nos 20 ans, nous aimerions placer cet anniversaire sous le signe du contact entre jeunes et « moins » jeunes et surtout entre nouveaux venus et anciens afin de renouer les liens existants dans le village.

Renseignements : Mme BOUVRY 05 57 69 54 32 ou Mlle BEAUDOU

Meilleurs vœux « Tonics » à tous !



*Myckaël MERCIER, Président*

**Présentation du nouveau bureau :**

Myckaël MERCIER : Président  
Jean-Paul MERCIER : Vice-Président  
Régis CONESA : Trésorier  
Michel FURET : Secrétaire

**Dégâts des cervidés :**

*Les dégâts du chevreuil :*

Déconcertant ! Alors que les dégâts des sangliers sont contenus, le chevreuil prend la relève mais sur un tout autre registre. Les attaques concernent essentiellement le précieux vignoble, plus rarement les pépinières et autres productions fruitières. Toujours en valeur brute et pour seulement une douzaine de dossiers, l'évaluation financière s'élève à près de 61 000 €. Pour le chevreuil, l'indice le plus représentatif de l'évolution des dégâts est représenté par le nombre de bourgeons qu'il détruit.

En effet, l'évaluation des dégâts est directement liée à l'abrutissement des chevreuils en période de débourement de la vigne.

Un par un, l'animal cueille les bourgeons de vigne dès leurs apparitions au début du printemps. Les attaques les plus sévères se prolongent jusqu'en été sur les tiges tendres. A chaque bourgeon correspond une ou deux grappes de raisins. L'expertise se borne à la comptabilisation des bourgeons abrutis : dès le début de l'été, l'indice peut être établi. A l'heure actuelle, nous sommes en mesure de produire l'indice de la campagne 2002.

Nous ne connaissons aucune parade sûre contre les dégâts du chevreuil. Les moyens préventifs traditionnels ne sont pas adaptés. Les premières tentatives de compréhension du phénomène sont déroutantes et de nombreuses hypothèses devront être étudiées pour engager une lutte efficace. Pour l'instant, seul le plan de chasse reste à notre disposition pour contenir les populations de chevreuils, sur le principe de la précaution et, dans l'attente de moyens préventifs, il convient de contenir les chevreuils du vignoble à un niveau plus bas.

*Les dégâts du cerf :*

Moins démonstratif, les dégâts du cerf se résument à des attaques localisées sur les périphéries des champs de maïs en période de végétation. L'augmentation de la facture cerf est principalement due aux modifications des modalités d'expertise qui, jusqu'à présent, tendaient à globaliser les dégâts du sanglier avec ceux du cerf. S'il venait à se développer, ce type de dégâts devrait être facilement évité à l'aide de clôtures électriques spécifiques.

C'est pour cela que l'A.C.C.A. s'est vu attribuer 28 colliers de chevreuils et 4 colliers de cerfs. La chasse doit se pratiquer dans le respect d'autrui, le respect de l'environnement, le respect du gibier, le respect des lois et règlements qui régissent la chasse.

Nota : Répartition des dégâts par gibier, pour l'année 2001, aux cultures (maïs et céréales, vignes, divers) :

| Chevreuil | Sanglier | Cerf |
|-----------|----------|------|
| 44 %      | 45 %     | 11 % |

L'A.C.C.A. et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes et une bonne année 2003.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**ÉCHANGES DE SAVOIRS**

Seriez vous intéressé par une association nous permettant d'échanger nos savoirs

- point de croix - patchwork - peintures bois, paysanne, soies - tricot - crochet, etc...
- atelier de saison : décors de Noël, Pâques...etc.

Prenez contact avec Liliane BOUVRY, Le Ronzeau 33230 SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

**OFFRE D'EMPLOI :**

Recherchons Ouvrier polyvalent - polyvalence des travaux de la vigne (dont taille) et du chai sous les directives du responsable - savoir conduire le tracteur. Contrat à Durée Déterminée de 4 mois suivi d'un C.D.I. à Saint Christophe de Double. Tél. 05 57 69 52 67

**LA GENDARMERIE RECRUTE !**

La gendarmerie nationale recrute des jeunes gens ou jeunes filles de 18 à 26 ans par contrat de 12 mois renouvelable 4 fois avec la possibilité de devenir Sous Officier ou Aspirant. Le salaire serait de 4 700 F. (716,51 €.) à 5 000 F. (762,25 €.) et bien sûr, nourri, logé et blanchi. Les congés seront de 25 jours la première année et de 45 jours les années suivantes. Un stage de formation pour le retour à la vie civile ou des facilités pour rentrer à l'école de gendarmerie seront mis en place. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Serge PATRI, nommé conseiller municipal en charge des questions de défense à la demande du Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants suite à une circulaire reçue dans chaque commune.



**CHIENS** : Adoption : 92€,

Abandon : 76€, Pension /jour : 8,50€

**CHATS** : Adoption : 46€,

Abandon : 38€, Pension/jour : 4,60€

Animaux repris par leurs maîtres : Prise en charge de 15,25 € par animal pour les premiers soins.

Tatouage : 36,60 €. Les frais du vétérinaire seront recouverts auprès des propriétaires.

### MISE EN PLACE DE TOURNÉES

L'épicerie de Saint Christophe de Double lance sa tournée tous les jours sauf le jeudi.

Vous trouverez dans le camion de l'épicerie, des fruits et légumes frais, du pain et les journaux.

Commande possible au 05 57 49 55 51

Cinderella MANZ et Vincent CARRERAS, les jeunes épiciers, vous souhaitent de joyeuses fêtes.

### AU FIL DE NOTRE HISTOIRE...

#### **Étude des noms des lieux dits**

Approche toponymique du Canton de Coutras

Depuis les premiers hommes, un nom a été donné à tout ce qui constituait l'environnement naturel. Les noms des lieux (les toponymes) sont apparus très tôt dans l'histoire de l'humanité et quelques-uns sont parvenus sous une forme parfois un peu altérée.

Les sources classiques du chercheur :

- le cadastre actuel, conservé en mairie de chaque commune.

C'est en 1790 qu'il a été décidé en France la création du cadastre mais c'est Napoléon 1<sup>er</sup> qui le rendra effectif en 1807. Il a été dressé en 1838 à St Christophe de Double. Il est connu sous le nom d'ancien cadastre, vieux cadastre ou cadastre Napoléonien.

- Les cartes d'I.G.N. (Institut Géographique National) série bleue au 1/25<sup>ème</sup> sont en vente dans le commerce. Elles mentionnent tous les hameaux, routes et chemins mais pas toutes les parcelles.

- Les « cartes d'Etat-Major », la plus connue est celle dite « type 1889 »

- La carte de Cassini levée effectuée vers 1764 (révision entre 1798 et 1812)

- La carte de Belleyne 1752 à 1783

- Les livres-terriers de Coutras de 1547, 1600, 1681

- Les actes notariés de l'Ancien Régime qui datent du XVI<sup>ème</sup> siècle, permettent de lier les parcelles avec les noms des propriétaires.

- Certains noms de lieux ne sont connus qu'oralement

L'étude des noms des lieux peut se décomposer en deux grands ensembles : l'un se référant au milieu naturel et l'autre ayant trait à l'occupation humaine.

L'eau est une base toponymique importante : les Marais, les Nauves, les Fontaines (Fond de ..., Fonneuve), rieu ou riou (forme occitane du ruisseau) Le Courbarieu, La Pièce Du Puits, Les Etangs, Bonneau.

Certains noms de lieux rappellent la faune : Chante-Caille, La Faisanne, Le Caillaud, d'autres la végétation : Les Petits Chênes, Le Châtain, Le Pin, Le Grand Cerisier, La Charmille Au Pible (ancien nom du peuplier), Au Casse (ancien nom du chêne), La Ducasse, Geneste (les genêts), Le Fougereau (les fougères).

Des lieux dits se rapportent à la nature du sol : Au Caillou, Le Sablot, La Chaux, Au Sable De Bonneau.

Des sites suggèrent les activités de la vie quotidienne : La Verrière (ancienne verrerie de la Double), Le Chai (grenier à provision), Le Moulin De La Chaux, Le Fourquet, Le Paillot.

Des noms évocateurs signalent des voies de communication ou des traces d'occupation : Le Grand Chemin, Chemin Des Mulets, Lestrade, Beytoure, Gueytout, Tertre Du Chalaure, Lagarde.

La thématique religieuse est également présente : La Croix, La Chapelle.

Les terres en joualles étaient réparties dans les « Barrail », et les parcelles fermées en « Clos » ou « Enclos »

Saint Christophe de Double compte 3443 parcelles sur 3 613 ha de superficie. Nous avons répertorié 59 noms de villages. Peut-être aurez-vous la curiosité de rechercher le nombre de lieux-dits et l'origine de tous ces toponymes ?

Les noms des lieux constituent un patrimoine à conserver et à transmettre. Gardez précieusement vos documents, consultez-les et le cas échéant, faites en profiter des associations culturelles.

Certains passages sont extraits de l'article écrit par David REDON et paru dans le bulletin de liaison du G. R. A. H. C. (Groupement de Recherches Archéologiques et Historiques de Coutras).

Les commentaires ajoutés se rapportent à Saint Christophe de Double.

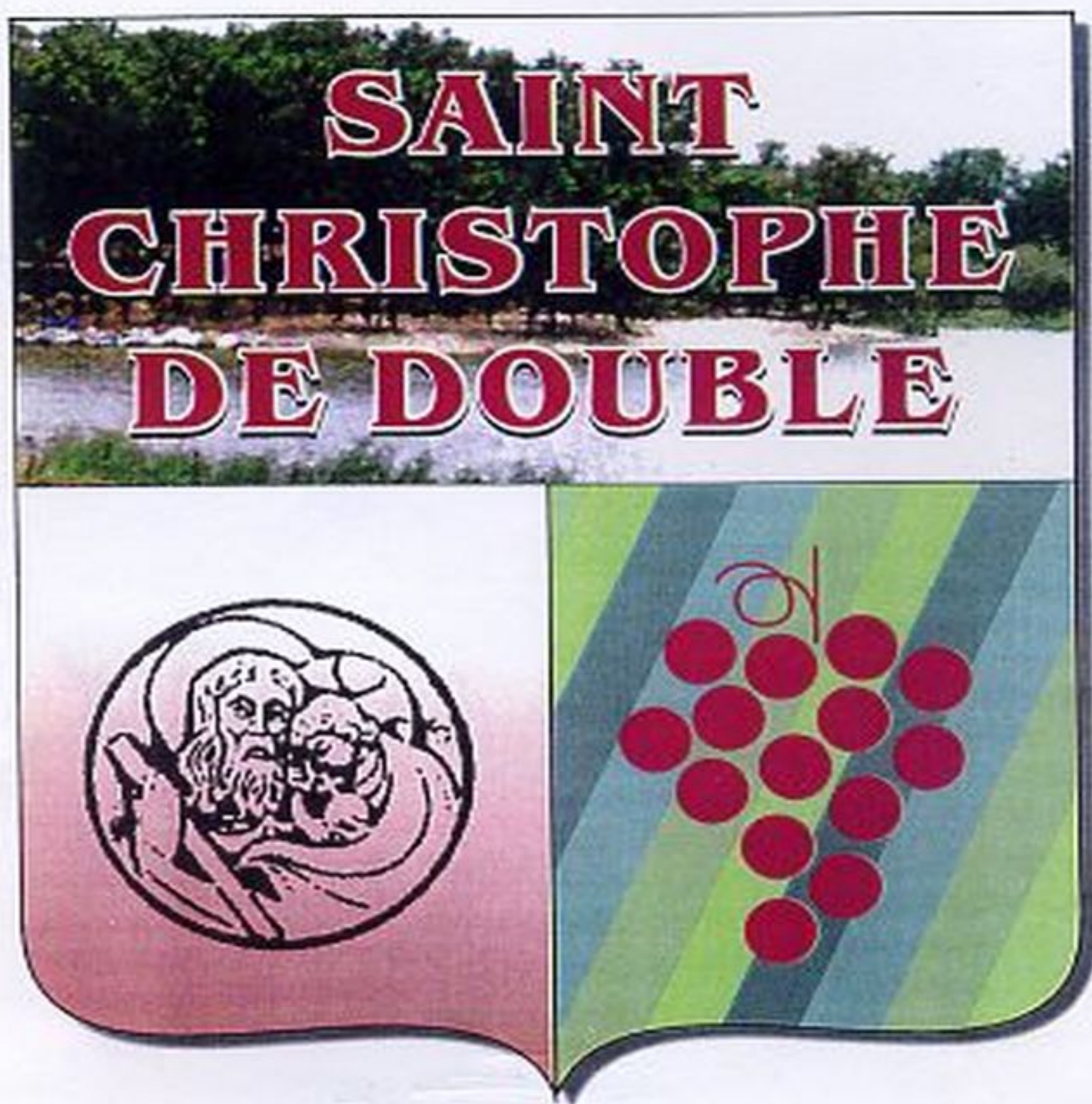
Bulletin de la Commune de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

Directeur de la publication : René HURTAU Maire

Imprimé par nos soins - Déclaration déposée le 15/12/95

Adresse e-mail de la mairie : [StChristophe-de-Double@wanadoo.fr](mailto:StChristophe-de-Double@wanadoo.fr)





20